



Montpellier, le 28 JAN. 2025

AT/10000

Direction Générale des Services

DGA – Aménagement du Territoire
Pôle Solidarités Territoriales / DAT

Dossier suivi par : Anaëlle Morel
Références : D25.000.147
Téléphone : 04 67 67 67 95
E-mail : amorel@herault.fr

MONSIEUR GERARD LIGORA
MAIRE DE VALERGUES
MAIRIE DE VALERGUES
PLACE DE L'HORLOGE
34 130 VALERGUES

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez sollicité par courrier reçu le 27 novembre 2024, l'avis du Conseil départemental de l'Hérault dans le cadre du projet de modification N°1 du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Valergues.

La présente procédure a pour objet de traduire les principes de l'étude urbaine dans le PLU et d'y apporter des modifications règlementaires.

Le Département note avec intérêt l'engagement de la commune dans le cadre du développement de la mixité du parc social résidentiel. Bien que n'étant pas soumise à la loi SRU, le PLU fixe des objectifs pour répondre aux attentes du Plan Local de l'Habitat (PLH). A ce titre il est prévu, notamment en zone UC, que toute opération comporte 16% au moins de LLS et 15% au moins de logements en accession abordable et pour la zone AU au moins 1 LLS sur 4 logements et au moins 15 % de logements en accession abordable.

Le projet prévoit également une modification du règlement de la zone UP2 afin de permettre la réalisation d'une résidence intergénérationnelle, opération également identifiée au PLH.

La présente procédure permet également la pose de panneaux solaires en toiture en zone UA sous réserve de l'avis conforme des ABF, ce qui favorise le développement des énergies renouvelables.

L'ensemble des modifications apportées démontrent une attention particulière portée à la qualité de vie des habitants en préservant la qualité environnementale et paysagère des différents quartiers.

En conséquence, le Conseil Départemental de l'Hérault émet un **avis favorable** au projet de modification N°1 du PLU de la commune de Valergues.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par Délégation,
Le Directeur du Pôle des Solidarités Territoriales,
Le Directeur des Aides Territoriales

Vincent Salignac

Frédéric Méjean

p/o



Place de l'Horloge
34130 VALERGUES
tél : 04 67 86 74 80
mairie@valergues.com

Valergues, le 22/11/2024

Monsieur le Maire de Valergues

à

Conseil Départemental de l'Hérault
M. Le Président Kléber MESQUIDA
Hôtel du Département
1000 rue d'Alco
34087 MONTPELLIER Cedex

LRAR 1A 212 487 3098 6

Objet : Modification n°1 du PLU de la commune de Valergues – consultation PPA

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153-40 du Code de l'Urbanisme, j'ai le plaisir de vous notifier le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Valergues.

Le PLU de Valergues a été approuvé par délibération en date du 3 juillet 2019. Il n'a fait l'objet, à ce jour, d'aucune procédure d'évolution ou de modification.

Cette modification n°1 poursuit les principaux objectifs ci-dessous :

- Traduire règlementairement l'étude urbaine qui a été menée en amont par des changements, ajouts dans le règlement écrit ;
- Modifier le règlement écrit pour qu'il traduise au mieux la volonté actuelle de la collectivité ;
- Modifier graphiquement et règlementairement la zone UC en la découpant en plusieurs sous-secteurs.

En qualité de personne publique associée au titre des articles L132-7 et L132-9 du Code de l'Urbanisme, vous pouvez nous faire part de votre avis sur ce projet de modification. L'objectif de la commune étant de tenir la période d'enquête publique en Février 2025.

Lien de téléchargement : <https://we.tl/t-pm8GhHV0f7>

En cas de retour tardif de votre part, nous pourrions être dans l'impossibilité de joindre votre avis au dossier qui sera mis à disposition du public afin de lui permettre de formuler ses observations.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le maire, M. Gérard LIGORA



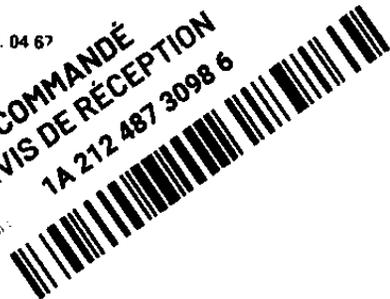
MAIRIE de VALERGUES

34130

Tél. 04 67

RECOMMANDÉ
AVEC AVIS DE RÉCEPTION
1A 212 487 3098 6

n° de envoi :



Conseil Départemental de l'Hérault
M. le Président Cléber MESQUIDA
Hôtel du département
1000 Rue d'Alco
34087 MONTPELLIER Cedex



DESTINATAIRE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Conseil départemental Herault
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 M. Reber MESQUIDA, Président
 Hôtel du Département
Adresse
 1000 Rue d'Alco
 34087 MONTPEQUIER Cedex
Code postal Commune

Numéro de l'envoi : 1A 212 487 3098 6



Mod. 7 1 PL VACERQUES

EXPÉDITEUR

~~Mairie de VACERQUES
Identité (Prénom et NOM) ou raison sociale
 EXPÉDITEUR
 N°: Place de l'horloge
Libellé de la voie
 34130 VACERQUES
Code postal Commune~~

EXPÉDITEUR

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste - SA au capital de 5 857 765 882 euros - 355 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AYA - 75015 PARIS

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
Signature (précisez Prénom et NOM si mandataire)

CNI / permis de conduire
 Autre :
Signature facteur

SGR2 V31 M5R 10 19 1184527 11-23

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



Utilisez uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.
 Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr



Provenance de :

~~Conseil départemental Hérault
M. René Miquel, Préfet
11561 du Département
1000 Rue de la
Liberté Montpellier Cedex~~

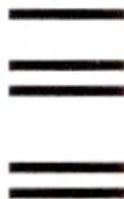
SGR2 V31 MSR 2A 19-1164527 11-23



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RECEPTION

Numéro de l'AR :

AR 1A 212 487 3098 6



Modul 1 PLU VALLERGES - Renvoyer à

FRAB

Mairie de VALLERGES

Place de l'horloge

VALLERGES

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

REÇU LE
27 NOV. 2024
Conseil départemental





AR



LE TRI
+ FACILE

PAPIER

